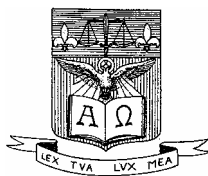


Adresse télégraphique « JURISTE »

Courriel : ajcq@sympatico.ca



Télécopieur: (514) 334-7287

Téléphone : (514) 334-2583

ASSOCIATION DES JURISTES CATHOLIQUES DU QUÉBEC

SIÈGE SOCIAL : Me André Morais
401, boul. St Joseph, est
Montréal (Québec) H2J 1J6
Tél. : (514) 844- 5834

BUREAU DU PRÉSIDENT:
11903, rue James Morrice # 2
Montréal (Québec) H3M 2G5
Tél. : (514) 332 - 2744

À L'Hon. Martin Cauchon
Ministre de la justice du Canada
Edifice de la Justice
284, rue Wellington
OTTAWA, ONTARIO
K1A 0H8

Montréal, le **3 novembre 2003.**

Monsieur le Ministre,

Ce n'est pas avec gaieté de cœur, que nous avons pris connaissance des démarches entreprises par le parti Libéral du Canada, afin de faire adopter rapidement et sans tenir compte des différentes réactions du milieu, un projet de loi qui modifierait *la définition du mariage* pour favoriser les *mariages entre personnes de même sexe*, **et ce**, lorsque ledit projet de loi aura reçu la bénédiction de la Cour Suprême. Il s'agit là bien sûr d'une volonté uniquement politique qui veut donner suite à certains moyens de pressions incessants des *lobbyistes* auprès des hommes politiques qui nous gouvernent et que nous avons élus.

Nous avons pris connaissance du document intitulé « *Mythes et Faits* » et nous appuyons la motion de **l'Alliance du 16 septembre 2003**, sans aucune tendance politique ou partisane.

Sachez que sous aucune considération nous n'allons **dénigrer** nos principes religieux, ou les règles élémentaires de la morale ou même les lois de la nature pour faire plaisir à un **parti politique** que nous avons favorisé peut être à tort, puisqu'il cède au chantage et aux moyens de pression des *lobbyistes*, ou aux démonstrations biaisées et médiatisées de certains groupes de personnes qui se disent victimes des préjugés et harcèlements de la société ?

Nous ne nous laisserons pas manipuler par les manifestations souvent de mauvais goût de certains groupes de personnes auxquelles se joignent certains hommes politiques pour faire accepter ce genre de mœurs par les citoyens, et auxquelles les divers médias participent, en y mettant de l'emphase, en vantant les mérites de l'acte, et en biaisant les résultats en additionnant et en multipliant le nombre des simples spectateurs curieux avec ceux qui parodent pour la fierté gaie.

Ceci étant dit, et malgré tout, ceci ne nous empêchera pas comme citoyens civilisés et comme chrétiens d'origine, de vous souligner que ces couples de même sexe ont seulement droit au respect de tous, et il ne nous appartient pas de les juger ou de les condamner. Cependant, l'on s'attend à ce que eux aussi, à leur tour respectent les couples de sexe opposé.

Si la prétention de ces couples de même sexe est de réclamer le statut de personnes mariées entre autres pour bénéficier de certains avantages fiscaux et des exemptions de personnes mariées, pourquoi deux colocataires, ou deux frères ou deux cousines par exemples... (*peu importe qu'il y ait lien de parenté ou pas*) vivants seuls sous le même toit, n'auraient pas droit eux aussi aux exemptions de personnes mariées simplement parce qu'elles n'auraient pas de relations sexuelles ou parce qu'elles refusent de se déclarer publiquement « *personnes mariées* » ?

En mettant de côté les principes religieux, même s'il y en a beaucoup à dire, et même si l'on considère d'une façon objective que l'homosexualité est une réalité qui a déjà existé et qui existera **dans une infime** partie de la population dans une société, **ceci n'est pas une raison** pour aller contre les lois de la nature ou pour déformer les lois du Créateur qui donnent à une femme un rôle spécifique à jouer et qu'un homme ne peut y suppléer, ni à un homme qui a lui aussi un rôle complémentaire que la femme ne peut remplacer, et ce, même si l'on ne croit pas au Créateur.

Un peu de morale, ne fait pas de tort à une société malade comme la nôtre, et l'institution sacrée du **mariage** qui aboutit vers **la famille** est en train de s'effriter, de se désagréger, de perdre tout son sens et toute sa valeur. Ceci est dû comme vous pouvez le constater, souvent à l'ignorance, et à la confusion qui empêchent même les adultes de discerner ce qui est juste de ce qui est faux. Le véhicule de l'immoralité, et des libertés dans la société fait en sorte que tout est permis, tout le monde a des droits, alors que les véritables victimes dont par exemple et *entre autres* les enfants à naître sont simplement éliminés par une simple décision unilatérale, au nom d'une « **liberté biaisée** », et ces êtres humains à part entière, de la même race que nous, n'ont aucun droit.

Il ne s'agit pas pour nous de véhiculer **des mythes**, mais nous saurons maintenant à quoi nous en tenir lors des prochaines élections fédérales.

Les conséquences de votre projet de loi, pourraient aller très loin. A-t-on pensé à **l'intérêt des enfants** dans ce contexte? « *Même si l'adoption ne relève pas de votre juridiction, vous ne faites que faciliter et approuver indirectement la démarche* ». **Vous êtes vous préoccupés de l'équilibre mental et psychologique d'un enfant qui doit vivre dans un milieu anormal s'il est adopté, et où il ne se retrouve pas en se voyant dans la confusion la plus totale ?** Et comment ces couples qui prétendent être les victimes des préjugés et de harcèlements de la société, vont-ils réussir une saine éducation et instruction de ces enfants?

Vous n'avez pas tenu compte des consultations auprès des autorités médicales, morales, psychologiques et psychiatriques pour connaître les incidences sur les enfants adoptés par les couples de même sexe. Et, où en est rendue la démocratie lorsque vous ne considérez aucunement les protestations de la majorité des Canadiens et de la majorité silencieuse qui s'oppose à votre projet de loi ? **Dire vous n'obligerez pas les pasteurs à célébrer ce genre de mariages qui vont contre leurs croyances religieuses, ce n'est pas un compromis.** Est-ce que selon vous, monsieur le ministre, ce nombre considérable de citoyens, *ne sont que quelques voix qui crient dans le désert ?*

Ne serait-ce pas plutôt et *uniquement* une question de programme politique ou d'une volonté politique pour prendre ce type de décision ? Nous savons très bien que vous ne l'avouerez jamais.

Comment un enfant normal qui n'a pas encore le sens du discernement, pourra t-il

se retrouver dans une *soi-disant famille* qui n'en n'est pas une ? Votre projet de loi, tout en maintenant la **famille traditionnelle qui est entrain de s'effriter**, en créé parallèlement une autre **famille fictive homosexuelle** sur laquelle nous réitérons notre total désaccord, et qui ne fait qu'accentuer encore plus les incohérences, failles et contradictions.

Lorsqu'on constate que la « *famille traditionnelle* » est en voie d'extinction et qu'elle est en train de se désagréger par les divorces, les séparations etc. et de perdre toute sa valeur, et que vous intervenez pour créez une autre **famille fictive homosexuelle**, **Est-ce que cela c'est la famille de l'avenir au Canada ?** OU est-ce vraiment pour le progrès et l'évolution OU au nom de quel type de civilisation ?

Puisqu'il n'y a plus de limites à la liberté, et aux droits des personnes.... et sans vouloir vous scandaliser, que va -t-on vous demander après cette étape ? Permettre le mariage des humains avec les animaux ? Pourquoi pas ?

La Cour Suprême pourra très bien demain rendre un jugement pour ou contre, peu importe, **et vous aussi** vous pouvez avec votre plume légiférer comme bon vous semble autant de projets de loi que vous voudrez, mais sachez que ni les projets de lois d'un gouvernement, ni les décisions de la Cour Suprême ne réussirons à changer les lois de la nature, et à plus forte raison, les lois divines. Si demain matin vous décrétez dans une loi « **que dans la définition des océans** » il n'y a plus d'eau...., lors de l'entrée en vigueur d'une telle loi, soyez sûr et certain que les océans ne se videront pas » !

Dans l'œuvre de la création, même si l'on ne croit ni à Dieu ni au diable, et si vous préférez que l'on parle *des lois de la nature*, il existe une réalité... et cette réalité que personne ne peut nier, c'est que seulement un homme et une femme peuvent procréer et fonder une famille, c'est **la famille traditionnelle** et la définition de cette union c'est la **définition du mariage**. Cette définition ne doit sous aucune considération de partisanerie politique changer de quelle que façon que ce soit.

Il est vraiment regrettable que l'on soit rendu jusque là. Nous croyons comme les anglais le disent si bien: « *enough is enough* » .

Nous savons très bien, monsieur le ministre que vous avez un certain pouvoir, et vous ne vous laisserez pas manipuler. Il n'est pas trop tard pour que vous puissiez retirer ce projet de loi quelle qu'en soit l'avis de la Cour Suprême.

Si dans vos calculs, vous croyez gagner quelques votes de ces quelques **couples gais** n'oubliez pas que de l'autre côté, vous perdrez des milliers de votes des autres citoyens non moins honorables.

Soyez sûr que la population du Québec ainsi que la majorité silencieuse **se souviendra** selon la devise du Québec, lors des prochaines élections.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Association des Juristes Catholiques du Québec



Par: Alexandre N. Khouzam, président